PRINT

Professions, institu

SYNDICALISME COMMUNAL, LUTTES SOCIALES CONTRE LA PRÉCARITÉ, ET ÉTABLISSEMENT D'UN SYSTÈME DÉCENTRALISÉ STABLE EN CÔTE D' IVOIRE PAR PENATCHA CLÉMENT HILI

Discipline : Sociologie
Laboratoire : Professions, Institutions, Temporalités - PRINTEMPS

Date de la soutenance : 06 mars 2023

Résumé

La présente étude a été menée sur le syndicalisme territorial en vue de comprendre les initiatives syndicales dans la lutte contre la précarité. La question de départ de cette recherche était : Comment expliquer la progression de la syndicalisation parmi les agents

territoriaux en dépit de la précarité croissante et de l'absence de statut unifiant les groupes professionnels ?A travers cette problématique, nous avons essayé d'interroger plus largement la mobilisation collective dans un contexte où la sécurité de l'emploi devient quasiment un luxe où les contrats se précarisent, et où les trajectoires professionnelles sont de moins en moins linéaires. En étudiant l'action syndicale dans les collectivités territoriales ivoirienne, il s'agit pour nous d'observer les dynamiques sociales représentatives de nouveaux modes de contestation vis-à-vis de l'Etat et de comprendre le (ré)investissement des organisations syndicales, par des stratégies capables d'intégrer les revendications des agents concernés, et de lutter contre les disqualifications et l'incertitude qui mine le secteur des collectivités territoriales ivoiriennes.À travers ce travail de recherche, nous avons examiné la nature et l'objet du syndicat, son implantation ainsi que son évolution au sein des communes ivoiriennes. Pour cela nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle que l'années 2002 accompagné de la crise politico-militaire à constituer une époque charnière dans l'élaboration et la coordination des réponses syndicales apportées aux questions de la précarité dans les communes ivoiriennes.Les résultats obtenus après avoir séjourné sur le terrain pour des observations, des entretiens avec les syndicats et tous les autres acteurs tant institutionnels que salariés, contribuent à la compréhension que la précarité reste un élément structurant dans l'histoire des luttes du syndicalisme territorial ivoirien. Les syndicats ont été confrontés à toute une série de problèmes concernant la situation des salariés. Ceux-ci sont traités par les organisations syndicales, en collaboration avec leurs deux principaux interlocuteurs : les élus locaux et l'État. Ces relations collectives ont été institutionnalisées : elles sont ainsi régies et organisées par des règles et procédures déclinées à différents niveaux d'activité (du niveau communal au niveau interprofessionnel, en passant par le niveau national). Désignées sous le terme de « relations professionnelles », elles visent à encadrer et règlementer les conditions d'accès à l'emploi, d'exercice professionnel et de départ en retraite, ainsi qu'à réguler l'emploi et le marché du travail communal. Ce rôle repose sur la mise en place d'un rapport de force permettant de représenter les intérêts collectifs des salariés et d'agir au nom de ces intérêts. C'est pourquoi, ces syndicats sont convaincus que leur intérêt coïncide avec le bien des agents.L'étude montre également que l'activité syndicale semble être encore embryonnaire à l'échelle des communes et reste tributaires de la politique. Les syndicats ne disposant pas véritablement de droits et de moyens d'action spécifiques pour assumer leur rôle dans le cadre de ces relations professionnelles, utilisent des accointance politiques comme stratégie de lutte. L'action syndicale dans ce contexte devient alors tributaire des acteurs politiques qui essaieront toujours de faire évoluer au même rythme que cette dernière. Alors, l'échange politique devient un élément central des relations professionnelles. Cet élément viendrait également nuancer l'idée d'une autonomisation

des relations professionnelles à l'égard des partis politiques et de l'Etat.

Mots-clés de la thèse : LUTTES SOCIALES,PRÉCARITÉ,SYNDICALISME,SPOIL SYSTEM,EMPLOIS COMMUNAUX,SYSTÈME DÉCENTRALISE

Membres du jury

- Monsieur Matthieu HELY, directeur de thèse
- Monsieur Bony GUIBLEHON, co directeur de thèse
- Madame Alexandre OESER , co directrice de thèse
- Madame POCHIC Sophie, présidente du jury
- Madame Aurélie PEYRIN, rapporteure
- Madame BILAND-CURINIER Emilie, rapporteure
- Monsieur ROY Alexis, Examinateur